



Haute École Bruxelles - Brabant

Institut pédagogique Defré

ÉDUCATEUR SPECIALISÉ EN ACCOMPAGNEMENT PSYCHO-EDUCATIF

CARNET AIP¹ BLOC 1 – PALIER 1

Année académique 2019 - 2020

NOM :

PRÉNOM :

GROUPE :

¹AIP : Activité d'intégration professionnelle

COORDONNÉES

Coordonnées étudiant-e

Nom, Prénom : Groupe :

Courriel : GSM :
@he2b.be

Coordonnées formateurs-trices HE2B

Psychopédagogue :

Nom, Prénom :

Courriel :@he2b.be

Formateur-trice associé-e :

Nom, Prénom :

Courriel :@he2b.be

Maître de formation pratique :

Nom, Prénom :

Courriel :@he2b.be

Coordonnées institution

Nom :

Service spécifique :

Adresse :

Téléphone :

Courriel :

Direction (nom, prénom) :

Maître de stage (nom, prénom, fonction) :

TABLE DES MATIÈRE

I. CHARTE DE FORMATION	3
II. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES	5
III. RÈGLEMENT	6
IV. FORMATION	11
V. ÉVALUATION	12
V.1. Stage Observation/Étudiant-e/Auto-évaluation	13
V.2. Stage Observation/Maître de stage/Évaluation formative	14
V.3. Stage Pratique et Réflexion Professionnelle/Maître de stage & Équipe SPRP/Évaluation certificative	16
V.4. Stage Pratique/Étudiant-e/Auto-évaluation finale	24

I. CHARTE DE FORMATION

L'éducateur spécialisé

a. L'institut Defré de la Haute École Bruxelles - Brabant forme des éducateurs spécialisés qui véhiculent et mettent en œuvre toute une série de valeurs dans leur pratique professionnelle.

a. L'éducateur spécialisé est une personne qui, en tant que citoyen et professionnel du social, adhère à double titre aux principes fondamentaux des **Droits de L'Homme**.

b. L'éducateur spécialisé adopte une **position centrée sur l'humain** et est conscient des droits et devoirs qu'une telle position implique.

c. L'éducateur spécialisé est un intervenant social qui place au cœur de sa pratique le **sens** qu'il remet toujours en question. Conditionné par une multitude de facteurs, ce sens se mesure à la lumière des balises légales et éthiques de son métier ainsi qu'au travers des expériences quotidiennes vécues et partagées avec son public et ses collègues de travail (concept d'éthique pratique).

d. L'éducateur spécialisé, acteur de changement, est impliqué dans un processus de transformation. Celle-ci se joue à trois niveaux : dans la relation de soi à soi, dans la relation de soi à l'autre et dans la relation de soi au monde.

e. L'éducateur spécialisé est un **praticien réflexif**, un professionnel **créatif** de la relation, qui a le souci de placer ses interventions tant dans une pratique individuelle que dans une pratique à plusieurs (équipe intra- et interdisciplinaire).

Les étudiant-e-s

a. Par son choix de faire partie de la formation d'éducateur spécialisé à la HE2B Defré, l'étudiant-e s'inscrit dans une **dynamique impliquante de formation**. Il est indispensable que chaque étudiant-e, individuellement et lors de la vie en commun, prenne une place active dans la formation. Durant toute la durée de ses études, l'étudiant-e est

amené-e à élaborer une pensée libre de tout dogme, critique et constructive.

b. À cette fin, l'étudiant-e est attentif-ve aux quatre éléments fondateurs de cette **dynamique de formation**.

* **L'engagement**. Il s'agit pour l'éducateur spécialisé en devenir de prendre conscience de son appartenance à la société, à un institut, à une formation particulière. De ce fait, s'engager dans la formation d'éducateur spécialisé, c'est tout d'abord renoncer à une position de spectateur ou de consommateur d'une formation. Au contraire, il s'agit de mener des actes, d'adopter des attitudes et de mobiliser sa pensée et son action au travers d'un projet personnel de formation.

* **La pensée** permet de reformuler et de comprendre le réel de manière permanente et mobile. Penser la formation d'éducateur spécialisé, c'est donc s'interroger sur le sens des interventions et des gestes professionnels auxquels l'ensemble de la formation prépare.

* **La conscience de soi**. La finalité de la formation est de faire émerger un professionnel de la relation dans le cadre du quotidien où l'étudiant-e puisse développer la conscience de soi. La formation implique un travail sur soi permettant de se décentrer, de travailler ses émotions et donc d'établir une relation professionnelle à l'autre.

* **La relation à l'autre et aux autres** est un élément fondateur tant du processus de formation que du cheminement professionnel de l'éducateur spécialisé et donc de l'étudiant-e. Elle inclut entre autres l'ouverture, l'authenticité, l'humilité, le discernement, l'honnêteté et la gestion des émotions. Cette relation se vit aussi bien dans sa dimension interindividuelle que collective ou communautaire.

c. Entamer les études d'éducateur spécialisé à la HE2B Defré implique un **engagement citoyen** pour lequel un positionnement sociopolitique, économique et environnemental est primordial afin de viser une société plus équitable, juste et durable. La formation encourage donc l'étudiant-

e à se nourrir dans la construction de sa pratique professionnelle des valeurs telles que la justice sociale, l'épanouissement personnel par le renforcement du lien social, la mixité culturelle et sociale dans une perspective interculturelle et de cohésion sociale.

Les formateurs-trices

Pour accompagner les étudiant-e-s dans la construction de leurs compétences professionnelles, les formateurs-trices s'engagent à mettre en évidence les valeurs du métier d'éducateur dans leur pratique professionnelle. Dès lors :

- ils s'inscrivent dans une **dynamique d'équipe** afin de contribuer à une pensée critique, collective et solidaire ;
- ils sont attentifs tant à la transmission des **savoirs** qu'au maniement des **savoir-faire** ainsi qu'à l'élaboration des **savoir-être**. Ils encouragent les étudiant-e-s à articuler ces trois axes pour construire le « **savoir s'y prendre** » spécifique aux éducateurs ;
- ils s'investissent et mettent à profit leurs connaissances, leur vécu et leurs expériences lors des cours, séminaires, stages ;
- ils adaptent leurs **choix méthodologiques** et évaluatifs dans une approche disciplinaire et interdisciplinaire en relation à la pratique des éducateurs spécialisés ;
- ils valorisent les **rappports humains** et restent attentifs aux demandes et aux difficultés des étudiant-e-s. Ils envisagent des espaces et des moments où les émotions peuvent être réfléchies et analysées avec respect dans une perspective pédagogique et professionnalisante.

Les étudiant-e-s, formateurs-trices et maîtres de stage sont tous acteurs et partenaires de formation. Ils s'appuient sur l'engagement et la motivation qui les ont poussés vers la formation d'éducateur spécialisé. Ils agissent de manière critique de façon à renforcer leur engagement en tant qu'acteur social qui croit en l'éducabilité de chacun. Les partenaires de la formation tiennent à porter avec tous les acteurs concernés le projet de formation en instituant et renouvelant les pratiques et les valeurs qui les sous-tendent.

Ce document n'est pas « figé », ce qui serait contraire à l'esprit de pensée mobilisatrice qui y est prôné. Il est susceptible d'être amélioré, approfondi. Des idées peuvent y être ajoutées ou retirées, dans la mesure où elles auront donné lieu à un échange d'équipe tel que celui qui a eu lieu cette année. On imagine pour cela que cette remise à jour de la charte soit prévue une fois tous les ans ou tous les deux ans dans le cadre des réunions d'équipe.

II. RÉFÉRENTIEL DE COMPÉTENCES PROFESSIONNELLES

1. Communiquer : Traduire en mots les situations vécues et les actions éducatives pour les partager et y réfléchir avec sens critique

- 1.1. Mettre des mots utiles et éclairants sur son expérience professionnelle pour l'analyser, la synthétiser et la partager avec d'autres
- 1.2. Assumer une fonction d'interface entre les bénéficiaires, les autres professionnels et la société
- 1.3. Faire preuve d'esprit critique et se remettre en question dans le travail et dans la réflexion d'équipe
- 1.4. Entretenir une curiosité intellectuelle permettant de personnaliser et d'affiner son approche
- 1.5. Utiliser les différents registres d'écrits et de communications professionnels

2. Respecter un cadre déontologique et adopter une démarche éthique dans une perspective démocratique et de responsabilité

- 2.1. Respecter les réglementations et les textes de référence cadrant l'exercice du métier dans les secteurs où il travaille
- 2.2. Faire des choix, spécialement dans des situations problématiques et prendre des positions responsables
- 2.3. Réfléchir et expliciter les valeurs et principes qui le guident dans son action

3. Être un acteur institutionnel et social engagé

- 3.1. Faire preuve d'indépendance et d'initiative
- 3.2. S'engager avec et pour les personnes dont il a la charge
- 3.3. Travailler et réfléchir en équipe et en réseau
- 3.4. S'inscrire dans le projet institutionnel et y participer activement

4. S'approprier des outils d'analyse pour comprendre les réalités rencontrées et construire des interventions adéquates

- 4.1. S'approprier les outils d'analyse permettant de comprendre les différentes dimensions des réalités humaines auxquelles il a affaire
- 4.2. Accorder une attention régulière à l'analyse des pratiques
- 4.3. Réactualiser sa formation pratique en permanence et s'inscrire dans une dynamique de recherche
- 4.4. Développer et utiliser des outils méthodologiques spécifiques

5. Construire, évaluer et réajuster ses interventions en identifiant les ressources et compétences des personnes dans l'« ici et maintenant » afin d'ouvrir le champ des possibles

- 5.1. Être ouvert à la rencontre avec les autres dans une dynamique de créativité
- 5.2. Comprendre « ici et maintenant » les éléments d'une relation ou d'une situation singulière, tant d'une personne que d'un collectif
- 5.3. Identifier les fragilités, les ressources et les compétences des personnes et des situations
- 5.4. Laisser place aux personnes et à leur parole pour ouvrir avec elles le champ des possibles
- 5.5. Évaluer l'effet de ses interventions et les réajuster si besoin

6. Déployer son « savoir-y-faire » relationnel dans la rencontre avec la personne

- 6.1. Nouer et entretenir une relation de personne à personne en tenant un positionnement professionnel
- 6.2. Privilégier une approche globale de la personne mobilisant tous les registres relationnels (corporel, verbal, ...)
- 6.3. Construire des relations singulières ajustées à l'autre ou aux autres et à leur contexte
- 6.4. Interagir dans le respect et la connaissance de soi-même et des autres

III. RÈGLEMENT

1. Dispositions réglementaires

Ce présent règlement fait partie intégrante du « Règlement des études et Règlement général des examens » de la HE2B.

L'étudiant-e restera en possession de son Carnet AIP tout au long du processus de formation. Il est de sa responsabilité d'en faire une copie de sécurité pour se prémunir en cas de perte.

2. Unités d'enseignement

Le Carnet AIP concerne les unités d'enseignement suivantes :

- **AIP 1** : Activités d'intégration professionnelle bloc 1 :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Complément de formation : stage non résidentiel
- **AIP 2** : Activités d'intégration professionnelle bloc 2 – palier 2 :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Complément de formation : stage non résidentiel
- **ÉT²** du bloc 2 – palier 3 :
 - Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)
 - Séminaire TFE
 - Travail de fin d'études (TFE)
 - Complément de formation : stage non résidentiel

3. Stage pratique et réflexion professionnelle (SPRP)

Le processus SPRP comprend **d'une part le Stage Pratique** réalisé dans une institution qui accueille l'étudiant-e pendant une durée et un nombre d'heures déterminés. **D'autre part**, il comprend les **cours de SPRP** donnés à la HE2B Defré par les formateurs-trices de la pratique professionnelle.

²Épreuve terminale

³Premier quadrimestre

3.1. Stage pratique

3.1.1. Temporalité

AIP 1 : - 1 semaine d'observation au Q1³ (30h)

- 4 semaines de stage pratique au Q2⁴ (120h)

AIP 2 : 8 semaines de stage pratique au Q1 (240h)

ÉT : 12 semaines de stage pratique au Q1 (360h)

3.1.2. Choix du stage

Le choix du stage doit répondre aux critères repris dans la convention de stage.

Le stage devra s'effectuer dans la Région de Bruxelles-Capitale, dans le Brabant wallon ou dans les communes dites « à facilités » du Brabant Flamand.

Uniquement pour l'Épreuve terminale, les étudiant-e-s ont la possibilité d'effectuer un « Stage international ». Il peut se réaliser dans tous les pays du monde (sauf situation politique délicate). L'étudiant-e, dès son inscription dans l'année académique précédant celle de l'Épreuve terminale, doit s'inscrire au module « Travail Social International ». Le suivi régulier de ce module est obligatoire pour effectuer ce stage.

3.1.3. Présence

La présence sur le lieu de stage est obligatoire. L'absence de l'étudiant-e doit être motivée et la pièce justificative transmise dans les **trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré** avec copie pour le ou la maître de stage.

En sus et plus du règlement, de la **déontologie** spécifiques à chaque institution et des règles balisant le **secret professionnel**, l'étudiant-e doit

⁴Deuxième quadrimestre

se présenter sur son lieu de stage en **futur professionnel** en s'étant renseigné sur le projet institutionnel, le poste de travail de son/sa maître de stage et le public.

En outre, il/elle présentera son Carnet AIP à son ou sa maître de stage et lui proposera des moments d'évaluation de sa pratique.

3.1.5. Conditions d'accès

L'accès au Stage Pratique est conditionné aux éléments suivants :

- présence à tous les cours de SPRP,
- nombre limité d'absences justifiées,
- remise de la convention de stage à la coordination de stage à la date spécifiée dans l'horaire,
- respect du point 8.3. du RDE⁵ de la HE2B :

« 8.3 Tenue et comportement

8.3.1 Dispositions communes

L'étudiant est tenu à la correction la plus stricte dans ses rapports avec autrui et envers l'environnement d'étude et de travail. Il adoptera à tout moment une attitude propice à protéger l'espace de libre parole que veut offrir l'enseignement organisé par la Fédération Wallonie-Bruxelles à ses étudiants. Cette libre parole doit s'exercer dans le respect de tous, respect garanti par le principe de neutralité qui régit les écoles de l'enseignement public. Ce respect et ce cadre de neutralité excluent donc notamment les signes ostentatoires politiques, philosophiques ou religieux, et motivent les interdits qui suivent.

Il est interdit :

- (...)
- de perturber le déroulement des activités d'enseignement de manière directe (dans les locaux) ou de manière indirecte (dans les espaces communs), ainsi que le travail et l'étude en bibliothèque;
- de se permettre toute publicité ou toute propagande pour un mouvement politique, philosophique ou religieux;

- de porter atteinte à l'intégrité physique, psychologique et morale des membres du personnel de la Haute École et des étudiants et à la réputation de l'établissement en tenant des propos injurieux et/ou diffamatoires par quelque moyen que ce soit ou en adoptant un comportement inadapté qui pourrait visiblement être associé à la Haute École et/ou sa réputation. »

3.1.6. Conditions d'interruption

En cas d'absence justifiée de plus d'un jour sur le lieu de stage, le Stage Pratique est dit « interrompu ». Les heures non prestées doivent être récupérées au sein du même lieu de stage et dans les limites des possibilités du calendrier académique.

3.1.7. Conditions d'arrêt

*Le Stage Pratique peut être arrêté soit :

- par l'institution de stage
- par les formateurs-trices HE2B Defré
- par l'étudiant-e

Si le Stage Pratique est arrêté, l'étudiant-e n'obtiendra pas la réussite à l'UE AIP ou ÉT. Si il/elle le désire, un entretien avec les membres du conseil de classe ou une partie de celui-ci lui sera proposé.

*Procédure :

Institution de stage

Le ou la maître de stage ou son/sa représentant-e en accord avec la direction remplit le document « Demande d'arrêt de stage » (voir convention de stage) après avoir exposé à l'étudiant-e les raisons de l'arrêt et l'avoir informé-e de la décision prise. Dès lors, l'étudiant-e ne peut plus se présenter sur son lieu de stage. Le document est ensuite transmis par courriel ou courrier à la coordination de stage et aux formateurs-trices du groupe classe de l'étudiant-e. L'arrêt de stage sera délibéré au sein de la HE2B Defré lors d'un conseil de classe (composé des référent-e-s de section, des coordinateurs-trices de stage et des

⁵Règlement des études et règlement général des examens

formateurs-trices de l'étudiant-e concerné-e). Le conseil de classe se réserve le droit d'effectuer la délibération par courriel.

Formateurs-trices HE2B Defré

Le Stage Pratique de l'étudiant-e peut être arrêté si :

- des informations sont erronées sur la convention de stage,
- il/elle n'est pas présent-e à tous les cours de SPRP,
- le nombre d'absences justifiées est trop important
- il/elle commet une faute professionnelle,
- sa relation avec le public est non adéquate,
- il/elle ne justifie pas ses absences sur le lieu de stage,
- il/elle ne respecte pas le point 8.3. du RDE de la HE2B.

L'arrêt de stage sera délibéré au sein de la HE2B Defré lors d'un conseil de classe (composé des référent-e-s de section, des coordinateurs-trices de stage et des formateurs-trices de l'étudiant-e concerné-e). Le conseil de classe se réserve le droit d'effectuer la délibération par courriel.

Étudiant-e

Le plus rapidement possible, l'étudiant-e informera de sa décision, son/sa maître de stage, les formateurs-trices HE2B Defré de son groupe et les coordinateurs-trices de stage et ce, par écrit (courrier ou courriel).

3.2. Les cours de SPRP

3.2.1. Présence

La présence à **tous** les cours de SPRP individuels, en petit groupe ou en grand groupe, est **obligatoire**. L'absence doit être motivée et la pièce justificative doit être transmise dans **les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré**. Seule la présence aux séminaires TFE (ÉT) est non obligatoire.

3.2.2. Organisation

Les cours de SPRP et de séminaire TFE (ÉT) ont lieu avant, pendant et après le stage. Ils sont organisés en individuel, en grand, demi ou quart de groupe, soit sur le lieu de stage soit dans les locaux de la HE2B Defré.

3.2.3. Carnet d'analyse des pratiques

Dès le premier cours de SPRP, l'étudiant-e se munira d'un **carnet où il/elle consignera l'analyse de sa pratique**. Il/elle le rédigera en fonction des consignes données lors des séances SPRP.

4. Complément de formation

4.1. Présence

La présence à l'entièreté du complément de formation est **obligatoire** pour tou-te-s les étudiant-e-s inscrit-e-s à l'AIP ou à l'ÉT. Toute absence de l'étudiant-e doit être motivée et la pièce justificative sera transmise dans les trois jours ouvrables au secrétariat de la HE2B Defré. Au-delà des délais d'inscription transmis, la prise en compte des préférences de l'étudiant-e voire l'accès à une formation ne seront plus garantis.

4.2. Évaluation

L'évaluation tiendra compte de la participation (implication, engagement), la qualité de l'analyse, du respect des consignes des formateurs-trices, des autres étudiant-e-s et autres intervenant-e-s, de la ponctualité et des présences.

Elle est déterminée par les personnes qui encadrent la formation, transmise au/à la référent-e des compléments de formation et intégrée à l'objectif de formation « Intégrer une démarche de formation » pour l'AIP 1 et 2 et « Intégrer une démarche de formation continue » pour l'ÉT.

5. Évaluation

L'évaluation des unités d'enseignement AIP 1, AIP 2 ou ÉT porte sur les objectifs de formation présents dans ce carnet.

L'étudiant-e dont :

- l'accès au Stage Pratique n'a pas été autorisé (art. 3.1.5),
- le Stage Pratique a été arrêté (art. 3.1.7.),
- les absences n'ont pas été justifiées en cours de SPRP et/ou sur le lieu de stage,
- les absences justifiées en cours de SPRP et/ou sur le lieu de stage et/ou le complément de formation ont été trop nombreuses pour garantir sa formation,
- les documents rapport de stage, CAP, fiches de présence et carnet AIP n'ont pas été remis (uniquement AIP 1 et 2),
- le TFE n'a pas été remis (uniquement ÉT),
- le jury final n'a pas eu lieu du fait de l'absence de l'étudiant-e (uniquement ÉT),
- la tenue et le comportement n'ont pas respecté l'art. 8.3. du RDE de la HE2B,
- le bilan AIP conclut à une note inférieure à 10/20,
- le jury final (ÉT) conclut à une note inférieure à 10/20.

n'obtiendra pas la réussite à l'AIP 1, 2 ou ÉT.

5.1. AIP 1 et 2

5.1.1. Note intégrée

La note comprend les évaluations :

- du Stage Pratique,
- des cours de SPRP,
- du rapport AIP.

Le report de note est forcé d'une session à l'autre.

5.1.2. Le bilan AIP (AIP1 et 2)

Le bilan AIP (AIP1 et 2) a lieu en présence de la direction de la HE2B Defré, des formateurs-trices SPRP et des coordinateurs-trices de stage.

Un bilan critérié de l'AIP1, 2 ou ÉT de l'étudiant-e sera effectué et aboutira à une note. Les repères « chiffrés » sont les suivants :

- **18 et plus** : étudiant-e « exceptionnel-le » qui témoigne d'une maîtrise professionnelle dans tous les objectifs de formation, est capable d'innovations et a acquis la majorité des compétences professionnelles décrites dans le Référentiel de compétences (voir page 6),
- **16/17** : étudiant-e qui maîtrise l'ensemble des objectifs de formation et est capable d'innovations,
- **14/15** : étudiant-e qui maîtrise l'ensemble des objectifs de formation et qui a montré une progression constante durant son processus de formation,
- **12/13** : étudiant-e qui satisfait aux objectifs de formation, ayant entamé un processus de progression encourageant malgré certains points de faiblesse et/ou un parcours irrégulier qu'il a pu analyser et travailler,
- **10/11** : étudiant-e qui présente différentes faiblesses qui sont susceptibles d'être travaillées au cours de l'AIP suivante ou de sa carrière professionnelle,
- **8/9** : étudiant-e qui a terminé le processus et qui ne satisfait pas aux objectifs de formation,
- **6/7** : étudiant-e qui a terminé le processus et qui présente de trop nombreuses lacunes par rapport aux objectifs de formation sans avoir pu démontrer sa capacité à les analyser,
- **4/5** : étudiant-e qui n'a pas terminé le processus,
- **2/3** : étudiant-e pour qui le stage a été arrêté ou qui a abandonné en cours de processus,
- **1** : étudiant-e qui n'a pas remis de convention de stage,
- **0** : étudiant-e qui n'a pas entamé le processus ou qui a commis un acte de plagiat.

5.2. ÉT

5.1.1. Note intégrée

La note comprend les évaluations :

- du Stage Pratique,
- des cours de SPRP,
- du bilan intermédiaire,
- du TFE,
- du jury final.

Si l'étudiant-e ne réussit pas en première session, il a la possibilité de se présenter à la seconde.

5.2.2. Le Jury final (ÉT)

Le jury final est composé du/de la promoteur-trice TFE, d'un-e membre SPRP/TFE (porteur-euse de la feuille de route), d'un-en lecteur-trice et d'un-e auditeur-trice. Un bilan personnalisé et critérié du processus SPRP de l'étudiant-e sera effectué et aboutira à une note.

Les repères « chiffrés » utilisés sont identiques à ceux du bilan AIP.

5.3. Conditions spécifiques à l'AIP 1

5.3.1. Convention de stage

Si l'étudiant-e n'a pas remis sa convention de stage aux coordinateurs-trices AIP à la date spécifiée dans l'horaire, il/elle peut demander par écrit (courriel ou courrier) un entretien aux coordinateurs-trices AIP afin d'en expliquer les raisons.

Dans le cas d'un accord, la convention de stage doit être remise durant la semaine précédent le stage s'observation.

5.3.2. Cours de SPRP

L'étudiant-e qui n'est pas en mesure de participer au **1^{er} cours de SPRP** de l'année académique peut s'inscrire au cours de SPRP dit « de rattrapage » organisée par la coordination de stage.

5.3.3. Processus SPRP dit « bis »

Dans le cas d'un arrêt de Stage Pratique (art.3.1.7.), un processus SPRP « bis » encadré par le MFP⁶ sera proposé à l'étudiant-e. Il pourra ainsi rester dans une dynamique de formation, mieux en comprendre les enjeux et préparer l'AIP 1 suivante. Cette participation ne permet donc pas à l'étudiant-e d'obtenir la réussite à l'AIP 1 de l'année académique en cours.

⁶Maître de formation pratique

IV. FORMATION



V. ÉVALUATION

Les pages suivantes regroupent les grilles d'évaluation du Stage Pratique et de la Réflexion professionnelle. Elles se composent de :

- Après le stage d'observation :
 - l'auto-évaluation
 - l'évaluation formative du maître de stage
- Fin Stage Pratique :
 - l'auto-évaluation finale
 - l'évaluation certificative du Stage Pratique et de la Réflexion Professionnelle.

À l'attention des maîtres de stage :

Voici un bref récapitulatif d'utilisation du Carnet AIP. Nous insistons sur le fait que l'étudiant-e, qui effectue son stage au sein de votre institution a comme mission de s'approprier et de vous présenter ce carnet **dès la première rencontre**. En effet, il sert à baliser le stage. Il est donc primordial que toutes les personnes, acteur(s) ou accompagnateur(s), soient informés de son contenu, et ce, **dès le début** du stage.

Vous trouverez page 11 un schéma reprenant la structure de la formation et les objectifs attendus en fin de stage pour chaque activité d'intégration professionnelle.

Concrètement, nous demandons au ou à la maître de stage de :

- Page 14 : procéder à une évaluation formative à la fin du stage d'observation
- Pages 16-22 :
 - procéder à une évaluation certificative à la fin du stage
 - pour chaque objectif :
 - Expliquer où se situe l'étudiant-e par rapport à cet objectif (de manière qualitative)
 - Définir si l'objectif est acquis ou non
 - valider l'évaluation certificative en signant et apposant le cachet de l'institution
 - valider ou non le stage pratique en y associant une ou des remarque(s) générale(s)

Une fois le carnet dûment rempli, le ou la maître de stage le remet à l'étudiant-e.

Merci de votre collaboration.

Pour recevoir une version électronique du carnet, merci d'envoyer un e-mail aux coordinatrices de stage qui vous l'enverront dans les plus brefs délais (defre-stages-educ@he2b.be)

V.1. Stage Observation/Étudiant-e/Auto-évaluation

Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
<p>Faire preuve de professionnalisme : Quelle a été mon attitude sur le lieu de stage ? Qu'en est-il de ma ponctualité ? Si j'ai été absent/en retard, comment ai-je prévenu l'équipe ? Ai-je pris des initiatives ? Souvent ? Parfois ? À quels moments ? Ai-je été en relation avec le public et l'équipe ? Oui, non, pourquoi ? Comment je perçois ma manière de communiquer ? Qu'est-ce que je pense de ma capacité à assurer de la sécurité aux bénéficiaires ?</p>	
<p>Pratiquer l'auto-évaluation : Quand (à quel moment, face à quel événement...) ai-je eu l'impression d'apprendre sur mes propres capacités et faiblesses ?</p>	
<p>Rechercher des informations : Est-ce que j'ai lu avant et pendant mon stage d'observation ? Oui, non, pourquoi ? Si oui, qu'est-ce que j'ai lu ? Qu'est-ce que j'ai observé ? Quelles questions (sur quel sujet) j'ai posées à l'équipe/maître de stage ?</p>	
<p>Entamer une démarche réflexive : Ai-je réussi à mettre du sens sur les interventions que j'ai observées ? Oui, non, pourquoi ? Sur mes propres interventions ? Est-ce que j'ai partagé mes réflexions avec l'équipe ? Oui, non, pourquoi ?</p>	
<p>Initier un projet : Est-ce que la différence entre les interventions imprévues et prévues est claire pour moi ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je intervenu de manière éducative ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je plus souvent intervenu individuellement avec un bénéficiaire ou avec un groupe ?</p>	
<p>Rédiger des écrits professionnels : Si j'ai eu l'occasion d'écrire dans un cahier de communication, un carnet de bord, un journal de classe..., quel regard je porte sur ma manière d'écrire en milieu professionnel ?</p>	
<p>Définir un objectif personnel : Quel est l'objectif que je voudrais atteindre à la fin de mon stage pratique ?</p>	

V.2. Stage Observation/Maître de stage/Évaluation formative

Critères	Évaluation maître de stage
<p>Faire preuve de professionnalisme : Attitude/présentation/ponctualité/communication/être en relation (public, équipe)</p>	
<p>Pratiquer l'auto-évaluation : identification des points forts et faiblesses/acceptation des remarques</p>	
<p>Rechercher des informations : lecture du projet institutionnel, des ouvrages et des références transmis ou non par le maître de stage, qualité de l'observation, questions posées, participation aux réunions, transmission des observations/informations</p>	
<p>Entamer une démarche réflexive : liens effectués entre les interventions observées et les besoins, demandes du public, partager les réflexions avec équipe/maître de stage</p>	

Critères	Évaluation maître de stage
<p>Initier un projet : intervenir, avoir une action éducative (même partielle) auprès du public, en individuel et/ou face au groupe, qualité de cette action</p>	
<p>Rédiger des écrits professionnels : qualité de l'écriture et de la transmission des informations/observations à l'écrit</p>	
<p>Définir des pistes pour le stage pratique</p>	
<p>Date et Cachet de l'institution : Nom, Prénom et Signature maître de stage :</p>	

V.3. Stage Pratique et Réflexion Professionnelle/Maître de stage & Équipe SPRP/Évaluation **certificative**

Il est attendu de l'étudiant-e en Stage Pratique, en cours de SPRP et dans le rapport AIP qu'il/elle présente et exploite, pour tous les objectifs, des sources théoriques permettant d'étayer son propos, de soutenir ses choix et de comprendre/analyser les situations/interventions observées et vécues.

« Trait d'union ou barre de séparation c'est bien la nature de ce lien entre THÉORIE et PRATIQUE qui est ici interrogé. Les mots sont multiples pour le dire. Au fil des textes parcourus, nous en avons engrangé une belle moisson : alliance, alternance, antagonisme, articulation, complémentarité, concurrence, conflit, confrontation, contradiction, contraste, couple, coupure, décalage, dialectique, distance, divorce, dualité, écart, échange, hiatus, imbrication, intégration, jeu, juxtaposition, fossé, liaison, lien, médiation, opposition, passage, polémique, rapport, rapprochement, régulation, relation, rupture, séparation, synthèse, tension, transition, va-et-vient. »⁷

« C'est donc une profonde différence de démarche qui oppose théorie et pratique. Parce qu'elle obéit à la logique du succès, la pratique est grosse de toutes les paresse, de toutes les routines, de toutes les répétitions à l'identique de ce qui a « marché ». Elle ne cherche pas à rendre raison et, pour argumenter, il lui suffit de faire ses preuves. La théorie par contre est polémique comme le disant G. Bachelard. Elle obéit à la logique de l'échec, de la faille, du « cheveu coupé en quatre ». Aussi est-elle grosse de remises en cause, de découvertes, du « défaut de la cuirasse », de critiques. »⁸

⁷Mottet G., Autour des mots. In: *Recherche & Formation*, N°11, 1992. Théorie et pratique : matériaux pour les IUFM. pp. 139-153.

⁸Malglaive, G., Théorie et pratique, RFP,n°61, 1982, p.21

Faire preuve de professionnalisme

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	<p>Être ponctuel</p> <p>Respecter les codes de présentation vestimentaire</p> <p>Communiquer de manière adaptée avec l'équipe</p> <p>Être en relation avec le public, se montrer présent-e, disponible</p> <p>Communiquer adéquatement avec le public</p> <p>Prendre des initiatives</p> <p>Pratiquer des interventions éducatives : imprévues et préparées</p> <p>Assurer la sécurité physique et affective des bénéficiaires lors des relations individuelles et de groupe</p>		
	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
Réflexion Professionnelle	<p><u>Remettre à la date prévue</u> : le carnet AIP avec l'évaluation du maître de stage complétée, la fiche de présence, le carnet d'analyse des pratiques, le rapport de stage</p> <p><u>Savoir-être</u> : être ponctuel-le, communiquer adéquatement avec l'équipe encadrante, se montrer disponible et présent-e, écouter et prendre la parole, ne pas juger, contribuer à la réflexion commune</p>		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	<p>Rédiger en respectant les critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> Mise en forme et qualité de l'écriture (polices adaptées, aération, alignement justifié, pied de page, notes de bas de page classiques, table des matières, bibliographie) Maîtrise de la langue française (orthographe d'usage, orthographe grammaticale, syntaxe correcte, niveau de langage, vocabulaire précis et professionnel) 		

Pratiquer l'auto-évaluation

Stage Pratique	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
	Questionner ses interventions en se décentrant Se questionner en se centrant sur soi (émotions, réflexions...) Identifier les points à améliorer Écouter les remarques et critiques		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Choisir le ou les objectif(s) de formation le(s) plus difficiles à atteindre Expliquer les difficultés rencontrées Évaluer l'acquisition globale des objectifs de formation (évolution) Définir un objectif personnel de formation		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Sur base de sources théoriques, rédiger une auto-évaluation sur base des objectifs de formation et de l'objectif personnel défini		

Rechercher des informations

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Lire le projet institutionnel (PI) Identifier les objectifs, les missions et les moyens du PI Observer le public Lire des sources théoriques et grilles de lecture liées à la compréhension du public Observer le poste de travail de l'éducateur Décrire le poste de travail de l'éducateur Lire des sources théoriques liées à la compréhension du métier d'éducateur Poser des questions aux membres de l'équipe Transmettre aux membres de l'équipe les informations, les observations Participer aux réunions (observation et/ou participation active)		
	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
Réflexion Professionnelle	Définir la profession d'éducateur Présenter des sources théoriques pertinentes sur le public et sur le poste de travail de l'éducateur		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	<u>Contexte</u> : présenter l'institution, le public, l'équipe et le secteur <u>Projet institutionnel</u> : synthétiser le projet <u>Public</u> : sur base de sources théoriques décrire les aspects généraux décrire les problématiques décrire les besoins <u>Poste de travail</u> : sur base de sources théoriques décrire les différentes fonctions de l'éducateur en expliquer le sens éducatif		

Entamer une démarche réflexive

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Formuler des hypothèses sur le poste de travail, la pratique éducative Formuler des hypothèses sur le public Partager ses réflexions avec l'équipe Expliquer le sens éducatif des interventions		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Proposer des interventions à l'analyse Formuler des hypothèses Accepter les réflexions des autres étudiant-e-s Se questionner Questionner les autres étudiant-e-s		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Sur base de sources théoriques : <u>Expliquer le sens éducatif du poste de travail</u> en lien avec les caractéristiques, les besoins et les demandes du public <u>Interventions imprévues (1 individuelle et 1 en groupe)</u> les décrire formuler des hypothèses sur le poste de travail formuler des hypothèses sur le public proposer des pistes d'ajustement		

Initier un projet

	Critères	Evaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	<u>Interventions prévues et préparées</u> en rédiger deux les présenter au maître de stage les réaliser les expliquer les évaluer		
	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
Réflexion Professionnelle	Expliquer les interventions prévues et préparées		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	<u>Interventions prévues et préparées</u> : sur base de sources théoriques les décrire les évaluer rédiger des pistes d'amélioration		

Rédiger des écrits professionnels

	Critères	Évaluation maître de stage	A/NA
Stage Pratique	Rédiger les écrits demandés par l'institution (cahier de communication, rapports journaliers...)		
	Dans les écrits demandés par l'institution, distinguer l'objectif (description des faits) du subjectif (réflexions, émotions...)		
Réflexion Professionnelle	Cours de SPRP	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger les analyses d'interventions demandées en suivant les consignes données		
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP	
	Rédiger tous les points demandés Identifier les emprunts théoriques Noter la référence des sources Utiliser des guillemets pour isoler les citations Rédiger des exemples tirés d'interventions et de situations observées (pratique) Établir des liens théorie-pratique		

Intégrer une démarche de formation (non évalué par maître de stage)

Réflexion Professionnelle	Séances SPRP	Évaluation encadrant-e-s Complément de formation
	Présence Ponctualité Participation : implication et engagement Qualité de l'analyse Respect des consignes Respect des formateurs-trices, des autres étudiant-e-s et des autres intervenant-e-s	
	Rapport de stage	Évaluation équipe SPRP
	Rédiger un résumé des apprentissages effectués lors du complément de formation et leur transfert dans la future pratique éducative de l'étudiant-e	

Cachet et signature maître de stage**Stage Pratique validé : OUI – NON****Remarques générales :**

V.4. Stage Pratique/Étudiant-e/Auto-évaluation finale

Critères	Auto-évaluation de l'étudiant-e
<p>Faire preuve de professionnalisme : Quelle a été mon attitude sur le lieu de stage ? Qu'en était-il de ma ponctualité ? Si j'ai été absent/en retard, comment ai-je prévenu l'équipe ? Ai-je pris des initiatives ? Souvent ? Parfois ? À quels moments ? Ai-je été en relation avec le public et l'équipe ? Oui, non, pourquoi ? Comment je perçois ma manière de communiquer ? Qu'est-ce que je pense de ma capacité à assurer de la sécurité aux bénéficiaires ?</p>	
<p>Pratiquer l'auto-évaluation : Quand (à quel moment, face à quel événement...) ai-je eu l'impression d'apprendre sur mes propres capacités et faiblesses ?</p>	
<p>Rechercher des informations : Est-ce que j'ai lu avant et pendant mon stage pratique ? Oui, non, pourquoi ? Si oui, qu'est-ce que j'ai lu ? Qu'est-ce que j'ai observé ? Quelles questions (sur quel sujet) j'ai posées à l'équipe/maître de stage ?</p>	
<p>Entamer une démarche réflexive : Ai-je réussi à mettre du sens sur les interventions que j'ai observées ? Oui, non, pourquoi ? Sur mes propres interventions ? Est-ce que j'ai partagé mes réflexions avec l'équipe ? Oui, non, pourquoi ?</p>	
<p>Initier un projet : Est-ce que la différence entre les interventions imprévues et prévues est claire à présent pour moi ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je intervenu de manière éducative ? Oui, non, pourquoi ? Suis-je plus souvent intervenu individuellement avec un bénéficiaire ou face au groupe ?</p>	
<p>Rédiger des écrits professionnels : Si j'ai eu l'occasion d'écrire dans un cahier de communication, un carnet de bord, un journal de classe..., quel regard je porte sur ma manière d'écrire en milieu professionnel ?</p>	
<p>Définir un objectif personnel : Quel est l'objectif que j'aimerais travailler lors de l'AIP suivante ?</p>	

À remplir par les formateurs-trices SPRP / À photocopier et à archiver dans le dossier administratif de l'étudiant-e

Année académique 2019-2020

NOTE : /20

Évaluation EDUC.AIP.B100 : Stage Pratique et Réflexion Professionnelle

Thème : « L'autre »

Année académique :	Nom, Prénom :	Institution + adresse :	Trinôme :
Objectifs de formation		Évaluation globale	
<ol style="list-style-type: none"> 1. Faire preuve de professionnalisme 2. Pratiquer l'auto-évaluation 3. Rechercher des informations 4. Entamer une démarche réflexive 5. Initier un projet 6. Rédiger des écrits professionnels 7. Intégrer une démarche de formation 			

HAUTE ÉCOLE BRUXELLES – BRABANT – CATEGORIE PEDAGOGIQUE

Avenue Defré, 62 – 1180 Bruxelles

Tél. : 02/374 00 99 – Fax. : 02/373 71 00 – Courriel : defre@he2b.be

Coordination de stage : Héloïse Lans & Bénédicte Lotoko – Courriel : defre-stages-educ@he2b.be

Référence de section : Carol Meurant & Anne Wlomainck – Courriel : cmeurant@he2b.be, awlomainck@he2b.be

Directeur de catégorie : Denis Matagne

Soutenu par la Charte de formation et le Référentiel de compétences professionnelles, le processus de formation au métier d'éducateur spécialisé en accompagnement psycho-éducatif à la HE2B Defré se décline en deux parties complémentaires : le Stage Pratique et la Réflexion Professionnelle. Nous l'appelons communément le processus SPRP.

Tout au long de ce processus, les formateurs-trices, en partenariat avec les maîtres de stage, insistent sur la nécessité pour l'étudiant-e de « se confronter » à une pratique, un « terrain » propice aux apprentissages et à une indispensable réflexion, pensée, autour de cette pratique. Il s'agit donc pour l'étudiant-e d'expérimenter des interventions éducatives au sein d'une institution et accompagné-e par une équipe de professionnel-le-s et par des formateurs-trices et de la HE2B Defré, de se positionner clairement dans une démarche réflexive par rapport aux expériences vécues.

« Toute pratique : au sortir de l'expérience, on n'est pas savant, on est expert. Mais en quoi ? »

Albert Camus

Carnets I